

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU les articles L.613-1, L. 631-1 et suivants, L. 712-2 et R . 631-1 et suivants** du Code de l'Éducation ;
- VU le décret du 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics ;
- VU l'arrêté du 19 juillet 2011** relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- VU la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021** approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 et portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n° DAJ/n°2021-425 ;**
- VU les propositions du Directeur de l'UFR de Médecine**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen pour l'année universitaire 2023-2024 sont composés des personnes désignées ci-après :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 2ème année D.F.G.S.Ma. 2

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 3ème année D.F.G.S.Ma. 2

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 1ère année D.F.A.S.Ma. 1

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 2ème année D.F.A.S.Ma. 2

Président : Arnaud GIACOMETTI, ou sa représentante Carole ACCOLAS

Membres : Theodora BEJAN-ANGOULVANT
Isabelle BOIDRON-BALLIGAND
Anne DEBORD
Patrice DIOT, ou son représentant Henri MARRET
Joëlle FERNANDES
Marc LAFFON
Céline LASSERRE
Evelyne MOUGENEZ
Caroline QUELEN
Claire PERRIN
Franck PERROTIN
Véronique RIEU

Membres suppléants :
Caroline DIGUISTO
Nathalie FLAMENT
Fabrice GUERIF
Gilles PAINAUD
Chloé PEREIRA

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 10 janvier 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation et de la
vie universitaire



Florent MALRIEU